



Décision du Président n°2026-004

Objet : Attribution du marché de fourniture de titres-restaurant dématérialisés

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10, aux termes duquel le Président peut recevoir délégation de l'organe délibérant afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Président, et l'autorisant notamment à prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu le règlement de consultation relatif au marché de fourniture de titres-restaurant dématérialisés ;

Vu l'avis de publicité et l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises ;

Vu les offres reçues dans les délais impartis, à savoir celles des sociétés Swile, Edenred, Up Coop et OpenEat ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Communauté de communes, conformément aux critères et modalités de notation définis par le règlement de consultation ;

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en formation adaptée (MAPA) le 28 janvier 2026, au cours de laquelle le rapport d'analyse des offres a été présenté et examiné ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de cette réunion ;

Considérant que l'offre présentée par la société Swile a été classée en première position à l'issue de l'analyse des offres, avec la note globale la plus élevée, et a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de consultation ;

Considérant que cette offre répond aux besoins de la Communauté de communes tant sur le plan technique que financier, ainsi que sur les modalités de déploiement, de formation et d'accompagnement ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le marché public de fourniture de titres-restaurant dématérialisés est attribué à la société Swile, dont le siège social est situé @7Center – Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026

Date de réception de l'AR: 29/01/2026

025-242504355-DE_2026_004-AR

A G E D I

Plateau du Russey

25 210 LE RUSSEY

courriel : contact@cc-russey.fr

Georges Méliès, 34000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 824 012 173 R.C.S. Montpellier.

Article 2

En vertu de la délégation consentie par le Conseil communautaire en date du 13 juillet 2020, le Président est autorisé à signer l'acte d'engagement, ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles et documents afférents à l'exécution du marché.

Article 3

La présente décision sera notifiée à l'attributaire ainsi qu'aux candidats non retenus, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

A le Russey, le 29/01/2026

Le Président,

Gilles ROBERT



Date de transmission de l'acte: 29/01/2026

Date de reception de l'AR: 29/01/2026

025-242504355-DE_2026_004-AR

A G E D I